

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 4ÈME GÉNÉRATION 2025 - 2031 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AMURÉ POUR LA CRÉATION D'UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Simon CHARLES, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Olivier POIRAUD, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absentes :

Christelle CHASSAGNE, Rose-Marie NIETO, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Anne-Sophie CATRIX, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU, Victor TURPAUD-FIZZALA.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 4ÈME GÉNÉRATION 2025 - 2031 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AMURÉ POUR LA CRÉATION D'UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 23 juin 2025 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) de 4^{ème} génération 2025-2031 ;

Vu la délibération du 26 mai 2026 de la Commune d'Amuré sollicitant le PACT de 4^{ème} génération pour la création d'un îlot de fraîcheur et un mini potager ;

La Commune d'Amuré a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 2 570,84 € au titre du PACT de 4^{ème} génération 2025-2031 pour la création d'un îlot de fraîcheur.

Le coût total prévisionnel de cette opération est de 5 141,68 € HT.

Actuellement l'école d'Amuré ne dispose d'aucun espace de fraîcheur pour les enfants lors des fortes canicules. Leur espace extérieur est uniquement celui de la cour goudronnée où les températures peuvent monter à plus de 40 degrés.

La commune dispose d'un espace de pelouse planté à proximité de l'école qu'elle souhaite intégrer dans l'espace récréatif afin que les enfants puissent bénéficier de l'ombre créée naturellement par le tilleul présent sur cette surface enherbée.

En complément, un mini-potager sera créé afin de permettre aux enfants d'avoir une première sensibilisation à l'activité maraîchère de façon écologique.

Cette opération répond à l'axe 2 du PACT de 4^{ème} génération portant sur la Transition écologique et énergétique.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 2 570,84 € au titre du PACT de 4^{ème} génération 2025-2031 à la Commune d'Amuré ;
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 4^{ème} génération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».